

Département de l'EURE
Arrt des ANDELYS
COMMUNE DE
NEAUFLES-ST-MARTIN
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE
N°47

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
15 RUE DE LA CÔTE BLANCHE

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant le déménagement d'une habitation au 15 rue de la Côte Blanche à NEAUFLES SAINT MARTIN 27830, le 16 décembre 2020 entre 6h30 et 17h30.

Le déménagement sera effectué par l'entreprise DEMVAL, 80, rue de la Pierre 76650 PETIT-COURONNE

ARRETONS

Article 1er : L'entreprise est autorisée à stationner un véhicule dans l'emprise du déménagement et à alterner la circulation au 15 rue de la Côte Blanche le 16 décembre 2020 entre 6h30 et 17h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 3 : Ampliation sera adressée :

- l'entreprise DEMVAL, 80, rue de la Pierre 76650 PETIT-COURONNE

Fait à Neaufles Saint Martin, le 27 novembre 2020

Le Maire,
Jean-Pierre FONDRILLE

